

AN 2018 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 août à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS: M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, M. MOURET Serge, M. DEBONNAIRE Bruno (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. BESSOULE Christophe, M. CORET Emmanuel, M. DELAGE Christophe, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette, Conseillers (–ères) Municipaux (–pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR : M. CHRETIEN Pierre-Louis (représenté par Mme NOUHAUD Colette).

ETAIT ABSENTE: Mme GOURSEROL Fabienne.

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Albine BERGEON est désignée secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2018-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2018-036 – ASSOCIATION CANICOOL : convention de mise à disposition d'une partie des

parcelles A 1388 et A 1005 situées 43 route de la Mare

2018-037 - DEMISSION DU 2EME ADJOINT

2018-038 – INDEMNITES D'EXERCICE DU 1^{ER} ADJOINT

2018-039 – VOIRIE : modification des limites d'agglomération de la RD 44

2018-040 - PERSONNEL: recrutement d'un contrat aidé CUI-PEC - annule et remplace

2018-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2018-036 - ASSOCIATION CANICOOL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES A 1388 ET A 1005 SITUEES 43 ROUTE DE LA MARE

Considérant la demande faite par l'Association « Canicool », Considérant la nécessité de traduire ce partenariat au travers d'une convention,

Lecture faite de la convention jointe en annexe, Il est proposé au conseil municipal d'approuver la dite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

2018-037 - DEMISSION DU 2EME ADJOINT

Le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Stéphanie VETIZOU, par courrier en date du 13 juillet 2018, a souhaité démissionner des ses fonctions de 2ème adjoint, et de conseillère municipale.

Compte tenu des motifs invoqués et conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, le préfet de la Haute-Vienne, par courrier en date du 7 août 2018, reçu en Mairie le 16 août 2018, a accepté la démission de Madame Stéphanie VETIZOU.

Le Maire précise qu'il est nécessaire de créer un nouveau tableau du Conseil Municipal. Il propose de ne pas renouveler le poste de 4ème adjoint et de terminer le mandat avec 3 adjoints.

ENTENDU les explications du Maire.

LE CONSEIL MUNICPAL Après en avoir délibéré, Pour :12 Abstention : 1

DECIDE d'adopter le nouveau tableau du Conseil Municipal ci-dessous présenté.

Nouveau tableau du Conseil Municipal

n°	fonction	nom	prénom	Né(e) le	profession	adresse	commune
1	Maire	THALAMY	Bernard	22/09/1954	retraité / consultant en santé au travail	50 chemin du Cluzeau	Aureil (87)
2	1 ^{er} adjoint	BLANCHET	Christian	09/02/1951	retraité	18 allée des Tilleuls Virolles	Aureil (87)
3	2 ^{ème} adjoint	MOURET	Serge	18/03/1959	chef de centre	69 rte des Carrières Balan	Aureil(87)
4	3 ^{ème} adjoint	DEBONNAIRE	Bruno	15/09/1968	thérapeute	87 rte d'Eymoutiers le Couderchou	Aureil (87)
5	C.M.	BERGEON	Albine	01/02/1981	comptable	1 impasse de la Lande La Gare	Aureil (87)
6	C.M.	BESSOULE	Christophe	19/09/1961	tech. Territorial principal	6 impasse des Sources Les Crouzettes	Aureil (87)
7	C.M.	CHRETIEN	Pierre- Louis	10/10/1955	retraité	135 rte des Carrières Les Séchères	Aureil (87)
8	C.M.	CORET	Emmanuel	28/08/1963	auto entrepreneur	11 rue de Bellevue Virolles	Aureil (87)
9	C.M.	DELAGE	Christophe	12/02/1967	aide soignant art-thérapeute	20 chemin du Cluzeau	Aureil (87)
10	C.M.	DUCAILLOU	André	15/11/1949	retraité	26 rue de Bambournet	Aureil (87)
11	C.M.	GAGNANT	Véronique	26/08/1974	adjoint administratif	59 rue du Lavoir Virolles	Aureil (87)
12	C.M.	GOTTE	Joël	13/04/1968	adj. tech. territorial	36 rte de St Paul Le Moussan	Aureil (87)
13	C.M.	GOURSEROL	Fabienne	23/03/1967	consultante	43 bis Route d'Aulnay	St Germain les Arpajon (91)
14	C.M.	NOUHAUD	Colette	01/04/1955	secrétaire	28 allée du Tilleul Virolles	Aureil (87)

2018-038 - INDEMNITES D'EXERCICE DU 1ER ADJOINT

LE CONSEIL MUNICIPAL, VU l'article L2123-1 du CGCT, Après en avoir délibéré,

Pour: 12 Contre: 0 Abstentions: 1

DECIDE de fixer l'indemnité du 1er adjoint à 11% de l'indemnité maximum (11% de l'indice 1022).

Commune de AUREIL								
Indemnités mensuelles de fonction du Maire et des Adjoints								
Nom Prénom	Fonction	% de l'indice 1022*	Montant brut (€)					
THALAMY Bernard	Maire	31	1 199,90					
BLANCHET Christian	1er Adjoint	11	421,51					
MOURET Serge	2ème Adjoint	8,25	319,33					
DEBONNAIRE Bruno	3ème Adjoint	8,25	319,33					

^{*} Indice 1022 : 3870,65 mensuel

2018-039 - VOIRIE

MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION DE LA RD 44

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VŪ l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication ;

Considérant que la zone agglomérée située le long de la Route Départementale n°44 s'est étendue suite à la création d'un cheminement piéton entre le bourg et le stade ;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un arrêté créant une agglomération sur la RD 44 entre les points routiers 8+415 et 8+565.

Des panneaux de signalisation seront alors installés pour sécuriser la zone (pré-signalisation du passage protégé, position du passage protégé, limitation de vitesse à 50km/h).

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à modifier les limites d'agglomération sur la départementale RD 44, par le biais d'un arrêté.

PRECISE que le département et la commune se chargeront de l'installation des panneaux de signalisation nécessaire à la sécurité de la zone.

2018-040 - PERSONNEL

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2018-035 DU 24-07-2018

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur matérielle sur la date de recrutement d'un agent nécessite de reprendre la délibération 2018-035 du 24 juillet 2018 concernant le recrutement d'un agent par le biais d'un contrat aidé « CUI-PEC » pour travailler aux espaces verts et à l'entretien communal.

La date de recrutement de l'agent est fixée au 22 août 2018 pour une durée de 12 mois, sur une base de 20 heures hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, Pour : 11

Contre: 1
Abstention: 1

ACCEPTE de recruter un agent par le biais d'un contrat aidé « CUI-PEC » pour travailler aux espaces verts et à l'entretien communal, à compter du 22 août 2018 pour une durée de 12 mois, sur une base de 20 heures hebdomadaires.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents utiles à cette embauche.

LA SEANCE EST LEVEE A 19h00

le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	SECRETAIRE	GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis	EXCUSE	NOUHAUD Colette	
CORET Emmanuel			